

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 6 juin 2014**

**Rapporteur :  
Madame Gwenaëlle  
GOUZIEN**

**N° 8 DDC 14.4**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 17/06/2014  
- la transmission au contrôle de légalité le : 16/06/2014  
(accusé de réception du 16/06/2014)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Demande de subvention  
pour la restauration de la statue 'Notre Dame de Locmaria'**

Dans le cadre du programme de restauration des objets mobiliers de la ville de Quimper, il est prévu de restaurer une statue en pierre blanche polychrome représentant une Vierge à l'Enfant dite « Notre Dame de Locmaria », non protégée Monuments Historiques, situé dans le chœur de l'église de Locmaria.

Après consultation, la ville de Quimper a retenu la société Arthéma Restauration pour un devis total de 3 965,50 € TTC soit 3 305 € HT (imputation budgétaire : 324.2316.68005.810).

Le conseil général du Finistère, par sa Conservation Départementale des Antiquité et des Objets d'Art, peut aider au financement de ce projet. A ce titre, il est susceptible de subventionner cette opération à hauteur de 35% du montant HT, modulée par le coefficient de solidarité applicable à la commune de Quimper.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'approuver cette opération et d'autoriser monsieur le maire à solliciter une subvention auprès du conseil général du Finistère au titre de la restauration d'objets mobiliers et œuvres d'art.

Le maire,

Ludovic JOLIVET